

L'admissibilité au programme Allocation-logement passe à 52 ans.

Rappelons-nous que Revenu Québec avait annoncé en mai 2011 que l'âge d'admissibilité à l'allocation logement pour les personnes seules et les couples sans enfant à charge serait progressivement abaissé d'un an chaque année pendant cinq ans. L'âge d'admissibilité au programme, qui était de 54 ans en 2011, atteindra ultimement 50 ans en 2015. Donc, depuis le 1er octobre 2013 l'âge d'admissibilité est passé à **52 ans**. Cette mesure est en vigueur depuis le 1er octobre 2011. La mesure devrait profiter à 17 000 ménages supplémentaires, selon le ministère du Revenu du Québec. Ce programme s'adresse aux ménages à faible revenu qui consacrent une part trop importante de leur budget au logement. L'aide financière accordée peut atteindre jusqu'à \$80 par mois. CIRCCO estime que l'aide financière est si peu publicisée que plusieurs milliers de ménages, locataires et propriétaires à faible revenu, ne s'en prévalent déjà pas parce qu'ils en ignorent l'existence.

Ne tardez pas à faire la demande parce que le programme n'est pas rétroactif!

Pour vérifier si vous êtes admissible au programme d'allocation-logement, téléphonez au 418 435-2884.